



Stéphanie DE LARTIGUE

Directrice de soins, Coordonnateur des Instituts :

IFMK-IFSI/IFAS-IFA-IADE-IFP-IFCS

Muriel LHOU MOHA

Directrice Adjointe

Cadre Supérieure de Santé

Institut de Formation des Aides-Soignants

NOTICE D'INFORMATIONS

RELATIVE A L'ADMISSION PAR LA VOIE DE L'APPRENTISSAGE POUR L'ENTREE EN FORMATION EN FILIERE DIPLOME D'ETAT D'AIDE-SOIGNANT LE 27 MARS 2025

Conformément aux arrêtés du 7 avril 2020 modifié par l'arrêté du 9 juin 2023 relatif aux modalités d'admission aux formations conduisant aux diplômes d'Etat d'Aide-Soignant

INTRODUCTION

L'institut de formation des Aides-Soignants offre des places de formation par la voie de l'apprentissage en hors quota. Ces places s'ajoutent à la capacité d'accueil autorisée par la Région Grand-Est.

Afin de garantir la qualité pédagogique de la formation délivrée sous le contrôle de l'Agence Régionale de Santé ainsi que la sécurité de l'accueil en formation des apprenants selon la réglementation en vigueur, le nombre de places offertes en hors quota est de 10.

CALENDRIER

| | |
|--|---------------------------------------|
| Ouverture des pré-inscriptions | Vendredi 4 octobre 2024 |
| Clôture des pré-inscriptions <i>Tout dossier reçu après cette date sera rejeté</i> | Lundi 4 novembre 2024 |
| Publication admission en formation | Au plus tard le lundi 2 décembre 2024 |
| Rentrée | Jeudi 27 mars 2025 |

GESTION DE L'ÉPREUVE DE SÉLECTION :

Secrétariat de l'Institut des Aides-Soignants : 03.88.11.56.64 ou ifsi@chru-strasbourg.fr

I. MODALITÉ

1.1. Conditions générales

- Aucune condition de diplôme n'est requise pour se présenter à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'aide-soignant
- Être âgé de dix-sept ans au moins à la date d'entrée en formation.
- Etre âgé de moins de trente ans à la signature du contrat d'apprentissage¹
- Pour le contrat d'apprentissage, s'assurer de la présence quotidienne d'un.e aide-soignant.e dans la structure employeur

1.2. Modalités d'admission

En référence à l'article 10 de l'arrêté du 7 avril 2020 modifié :

Les personnes ayant déjà été sélectionnées à l'issue d'un entretien avec un employeur pour un contrat d'apprentissage pour la formation d'aide - soignant sollicitent une inscription auprès de l'institut de formation des aides-soignants.

Le directeur de l'institut de formation étudie l'ensemble des pièces fournies par le candidat lors d'un entretien. Au regard de l'étude de ces pièces le directeur procède ou non à l'admission du candidat.

Pièces à fournir :

- 1° Une copie de la pièce d'identité de l'apprenti
- 2° Une lettre de motivation avec description du projet professionnel de l'apprenti
- 3° Un curriculum vitae de l'apprenti
- 4° Une copie du contrat d'apprentissage signé ou tout document justifiant de l'effectivité des démarches réalisées en vue de la signature imminente du contrat d'apprentissage
- 5° Copie des diplômes ou titres professionnels

Le déroulement de la formation des apprentis est défini dans les textes régissant la certification visée.



En l'absence de validité d'un contrat d'apprentissage, les candidats sont soumis à l'épreuve de sélection prévue à l'article 2 de l'arrêté du 7 avril 2020 modifié.

¹ Sans limite d'âge pour les personnes bénéficiant d'une reconnaissance d'un handicap

1.3. Connaissances et aptitudes attendues pour suivre la formation conduisant au diplôme d'Etat d'aide-soignant

Conformément à l'article 3 de l'arrêté du 7 avril 2020 modifié par l'arrêté du 9 juin 2023 relatif aux modalités d'admission aux formations conduisant aux diplômes d'Etat d'aide-soignant et d'auxiliaire de puériculture sont admis dans la formation aide-soignant, « dans la limite de la capacité d'accueil autorisée en application de l'article 5, les candidats possédant les connaissances et aptitudes requises suffisantes pour suivre la formation, conformément aux attendus nationaux définis en annexe de l'arrêté ».

| Attendus | Critères |
|---|--|
| Intérêt pour le domaine de l'accompagnement et de l'aide à la personne, notamment en situation de vulnérabilité | Connaissances dans le domaine sanitaire, médico-social, social ou sociétal |
| Qualités humaines et capacités relationnelles | Aptitude à faire preuve d'attention à l'autre, d'écoute et d'ouverture d'esprit |
| | Aptitude à entrer en relation avec une personne et à communiquer |
| | Aptitude à collaborer et à travailler en équipe |
| Aptitude en matière d'expression écrite et orale | Maîtrise du français et du langage écrit et oral |
| | Pratique des outils numériques |
| Capacités d'analyse et maîtrise des bases de l'arithmétique | Aptitude à élaborer un raisonnement logique à partir de connaissances et de recherches fiables |
| | Maîtrise des bases de calcul et des unités de mesure |
| Capacités organisationnelles | Aptitude d'observation à s'organiser, à prioriser les activités, autonomie dans le travail |

Les candidats présentant un handicap peuvent déposer une demande d'aménagement de l'épreuve de sélection et/ou des épreuves d'évaluation en cours de formation. Ils adressent leur demande au Référent Handicap de l'Institut de Formation des HUS à l'adresse suivante : referenthandicapformation@chru-strasbourg.fr .

II. INSCRIPTION A LA SELECTION – A PARTIR DU 4 OCTOBRE 2024

- Pré-inscription en ligne obligatoire pour tous les candidats y compris les candidats relevant des dispositions spécifiques
- se connecter à l'adresse : <https://formeis.chru-strasbourg.fr/MySelect-IFSI>
- sélectionner le concours D.E. AIDE SOIGNANT
- avant de cliquer sur « s'inscrire », cliquer sur « Information » et lire la notice d'informations relative aux modalités de sélection
- cliquer sur « s'inscrire » pour recevoir vos identifiants de connexion par e-mail
- dès réception de vos identifiants de connexion, cliquer sur « se connecter »
- renseigner la fiche de pré-inscription (votre adresse mail doit obligatoirement être sous la forme **NOM.Prenom@....** ou **Prenom.NOM@...**) et cliquer sur « enregistrer »
- pour sélectionner la catégorie, référez-vous au tableau des équivalences de compétences et allègements de formation ci-dessous. Choisir le titre avec lequel vous vous inscrivez. Si vous ne détenez aucun des diplômes ci-dessous, choisir la catégorie « Droit commun »
- cliquer sur enregistrer quand tout le document est renseigné
- télécharger la fiche de pré-inscription, l'imprimer en format A4, la dater et la signer
- envoyer la fiche de pré-inscription avec l'intégralité du dossier

Équivalence de compétences et allègements de formation²

| LISTE DES DIPLÔMES PERMETTANT UN ALLÈGEMENT DE LA FORMATION | |
|---|--|
| DEAP 2006 | Diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture |
| DEAP 2021 | Diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture |
| DARM | Diplôme d'assistant de régulation médicale |
| DEA | Diplôme d'Etat d'ambulancier |
| Bac Pro SAPAT | Baccalauréat professionnel Services aux personnes et aux territoires |
| Bac Pro ASSP | Baccalauréat professionnel Accompagnement Soins et Services à la Personne |
| DEAES 2016 | Diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social (titulaire du DEAMP ou DEAVS) |
| DEAES 2021 | Diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social |
| TPADV | Titre professionnel d'assistant de vie aux familles |
| TPASMS | Titre professionnel d'agent de service médico-social |

Pour les candidats titulaires d'un diplôme nommé ci-dessus, l'institut met en place un parcours de formation partiel et individualisé.

² Arrêté du 10 juin 2021 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'aide-soignant et portant diverses dispositions relatives aux modalités de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux, article 14

Le dossier complet est à adresser par voie postale avec accusé de réception au plus tard le
4 novembre 2024 à l'adresse :

**Institut de Formation en Soins Infirmiers
FILIÈRE DEAS
1 RUE DAVID RICHARD – BP 426
67091 STRASBOURG CEDEX**

Le dossier peut être déposé à l'accueil de l'IFSI du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h.
Nous vous invitons à envoyer votre dossier complet 10 jours avant la date de clôture afin de pouvoir éventuellement régulariser les pièces manquantes ou non conformes.

**TOUT DOSSIER INCOMPLET ET NON SIGNÉ A LA CLÔTURE DES INSCRIPTIONS
LE LUNDI 4 novembre 2024 SERA REJETÉ (CACHET DE LA POSTE FAISANT FOI).**

III. COMPOSITION DU DOSSIER A ENVOYER POUR TOUS LES CANDIDATS

| Composition du dossier à envoyer | Précisions |
|--|---|
| Fiche de pré-inscription | Datée et signée |
| 3 timbres autocollants au tarif prioritaire | Pour un courrier de 20g. Distribution en 3 jours. |
| Copie de la pièce d'identité | Photocopie lisible recto/verso, en cours de validité |
| Lettre de motivation avec description du projet professionnel | Document de 2 pages maximum Précisez les grandes lignes de votre projet professionnel et expliquez les liens entre votre (vos) expérience(s), la formation et le métier d'auxiliaire de puériculture, les valeurs professionnelles |
| Curriculum vitae | Précis et détaillé |
| Copie du contrat d'apprentissage signé ou tout document justifiant de l'effectivité des démarches réalisées en vue de la signature imminente du contrat d'apprentissage. | |
| Copie des diplômes ou des titres professionnels obtenus | |
| Check-list complétée | Annexe 1 Cf. document en fin de notice |



Tout dossier incomplet ou non conforme est rejeté.

IV. INFORMATION AUX CANDIDATS

10 places sont réservées pour la formation par la voie de l'apprentissage.

Chaque candidat, dont le dossier est complet, est convoqué par courrier à un entretien avant le 2 décembre 2024.

Chaque candidat est informé par courrier de son admission ou non en formation au plus tard le 2 décembre 2024. Aucun résultat n'est communiqué par téléphone.

V. CONDITIONS MATERIELLES – TARIFS RENTREE DU 27 MARS 2024

Les frais de formation sont financés via l'employeur.

Les droits d'inscription, d'un montant de 100€, sont à la charge de l'apprenti au moment de la confirmation d'entrée en formation.

VI. ELEMENTS D'INFORMATIONS – DEROULEMENT D'ANNEE

Selon votre diplôme ou titre professionnel, vous suivrez le cursus complet (770 heures de théories et 770 heures de stages) ou un cursus partiel (heures de théories et de stages variables).

| Cursus | Nombre de stages | Nombre de stages chez l'employeur | Nombre de stage <u>hors</u> employeur |
|----------------|------------------|-----------------------------------|---------------------------------------|
| Cursus complet | 4 stages | 2 | 2 |
| Cursus partiel | 2 ou 3 stages | 1 | 1 ou 2 |

L'élève en cursus partiel bénéficie de temps « hors formation » lié aux allègements et aux dispenses de formation. Durant ces temps « hors formation », l'apprenti est chez l'employeur. Un déroulement d'année précisant ces journées est communiqué à l'employeur.

Coordonnées du CFA partenaire :

contact@santestcfa.fr

03.83.41.62.70

L'APPRENTISSAGE
by *santest*

Institut de Formation des Aides-Soignants

| Check-list Constitution du dossier d'admission à la formation d'aide-soignant par la voie de l'apprentissage Rentrée du 27 mars 2025 Merci de présenter vos documents dans l'ordre de la check-list | | |
|---|--|--|
| NOM : | | NOM D'USAGE : |
| Prénom : | | |
| Visé candidat | | Cadre réservé à l'IFAS |
| <input type="checkbox"/> | Check-list complétée | |
| <input type="checkbox"/> | Fiche de pré-inscription | |
| <input type="checkbox"/> | 3 timbres autocollants | |
| <input type="checkbox"/> | Copie de la pièce d'identité | |
| <input type="checkbox"/> | Lettre de motivation avec description du projet professionnel | |
| <input type="checkbox"/> | Curriculum vitae | |
| <input type="checkbox"/> | Copie du contrat d'apprentissage signé ou tout document justifiant de l'effectivité des démarches réalisées en vue de la signature imminente du contrat d'apprentissage. | |
| <input type="checkbox"/> | Copie des diplômes obtenus ou des titres professionnels | |
| Signature du candidat : | | |
| Cadre réservé à l'IFAS | | |
| Dossier complet : <input type="checkbox"/> | | Dossier incomplet : <input type="checkbox"/> |
| | | Relance par mail le :/...../2024 |
| Dossier validé par : _____ | | |
| Le :/...../2024 | | |